

# AIDE MÉMOIRE DOSSIER ANS

## 1 Documents Incontournables

- Affiliation Fédérale
- Rapports d'activités et financiers validés à la dernière Assemblée Générale
- Projet Associatif
- RIB de l'association
- Pour les clubs financés en 2024 : bilan à date des projets 2024 (compte-rendu financier à saisir sur LeCompteAsso)

## 2 Dépôt des actions 2025

- Proposer un budget équilibré
- Période de réalisation de votre action : doit commencer en 2025, peut être terminée, en cours ou non commencée au moment de la demande
- Adéquation entre le projet associatif et la demande déposée
- Cohérence de la demande avec la note fédérale
- Proposer des indicateurs permettant d'évaluer votre action
- N'oubliez pas de valoriser le temps des bénévoles mobilisés sur vos projets

## 3 Nombre d'actions

- 1 projet peut contenir plusieurs actions :
- 3 actions maximum pour les clubs

## 4 Compte-Rendu Financier

Indiquer le bon montant de l'aide ANS obtenue en 2024 par action dans le bilan financier ; retrouvez vos notifications dans LeCompteAsso

## 5 Seuil Financier

Le seuil d'attribution d'aide est de 1500 euros (1000 euros pour une action portée par un club en **Zone de Revitalisation Rurale et pour les dossiers comprenant au moins une action retenue dans le cadre du plan France Relance**)

- ATTENTION : à compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500€, seule 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées, ainsi :
- Une subvention de 1 500€ permettra de financer 1 action à 1 500€ ou 2 actions à 750€
- Une subvention de 1 000€ permettra de financer 1 action à 1 000€ ou 2 actions à 500€

## 6 Code Subvention Ligue de Bretagne

Code à saisir pour rechercher la subvention sur le Compte Asso pour le PSF 2025

**1194**